

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles, a été saisi le 17 février 2025, d'une demande de permis de démolition complète visant un immeuble situé au 4695, boulevard de Shawinigan-Sud, secteur Shawinigan-Sud et appartenant au Gouvernement du Canada.

Le comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra le lundi 10 mars 2025 à 15h30 à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Un bâtiment de remplacement a déjà été construit, et le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé prévoit l'aménagement du stationnement.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel au : greffe@shawinigan.ca

Shawinigan, ce 20 février 2025

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe